

Montréal, le 22 mai 2021

Office de consultation publique de Montréal
1550, rue Metcalfe – Bureau 1414
Montréal, H3A 1X6

Objet : Projet immobilier du magasin La Baie

Mesdames, Monsieur,

Par la présente, j'exprime ma grande déception en ce qui concerne "le projet immobilier La Baie", au moins dans sa forme actuelle.

Ce projet semble s'inscrire dans la tendance récente qui risque de rendre Montréal une ville parmi les autres, en proposant des constructions sans aucun cachet, fortes en hauteur, qui ne s'intègrent pas dans le quartier environnant. L'effet n'est pas de dynamisme comme on prétend des fois, mais plutôt d'un appauvrissement continu de notre héritage architectural par sa mutilation. Cela s'accompagne d'une négation du cadre naturel unique de notre ville qui s'étend entre "La Montagne" et le fleuve Saint-Laurent. En effet, avec ce type de bâtiment, la présence de ces deux éléments naturels exceptionnels est de plus en plus occultée.

Le projet immobilier La Baie propose une restauration, aspect que je salue, mais envisage aussi la démolition d'une partie d'un immeuble patrimonial. Qu'on aime ou non l'ajout "brutaliste" des années '60, aujourd'hui il fait partie d'un ensemble architectural et de son histoire. Ensuite, on veut déroger au Plan d'urbanisme de plusieurs manières pour ériger une immense tour sans âme et sans mérite particulier (selon plusieurs spécialistes), totalement déconnectée de ses alentours, et dont la nécessité reste à être prouvée.

À part une perception négative du projet, qu'on peut qualifier de question de goût et écarter de la discussion, il y a le réel danger de créer un précédent, où la pratique de démolition ou mutilation d'immeubles anciens et de leur environnement deviendrait de plus en plus acceptable. De surcroît, le bâtiment considéré se trouve dans (aux confins de) ce que fut jadis le "Mille Carré Doré", dont on doit continuer à respecter le caractère patrimonial. À cet effet, je voudrais exprimer ma profonde conviction que les immeubles patrimoniaux ont une grande valeur économique car ils constituent un des grands atouts touristiques de Montréal, ils font partie intégrante de la personnalité unique de notre ville.

Par conséquent, j'espère que dans l'avenir les instances responsables arriveront à donner des consignes claires aux propriétaires et aux promoteurs, qu'elles pourront les amener à se soucier de l'esthétique (extérieure et intérieure) d'un immeuble en construction ou en restauration, de son impact sur le quartier où il se trouve. Une fois introduit un élément dissonant, comme un bâtiment d'une hauteur disproportionnée, on défigure les environs, on peut priver des pâtés de maisons de lumière, de vues, des fois d'espaces verts avoisinants; en bref, on amorce la mort lente d'un quartier.

En parallèle, il apparaît de plus en plus impératif que les citoyens et leurs représentants soient sensibilisés à l'importance d'une conservation éclairée de notre patrimoine, qui tient compte du contexte urbain. Ce type de conservation est souhaitable pour des motifs économiques, certes, mais aussi pour les raisons du cœur.

Je vous remercie de l'attention portée à ce point de vue.

Bien à vous,

Sorana Froda, Montréal